

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Etaient présents : Mr BEAL Hervé /- Josette FOLLEAT - GALLON Maurice /- ~~RIVAL Nelly /-~~  
DELORME Daniel /- MAILLET-BERT Pascalé - ~~CHATAING Patrick /-~~ BONNEVAUX Vincent /- PITAVY /-  
Agnès - ~~DAURELLE Tony~~ - SIBAUD-BUSSAC Laëtitia /- JOUMARD-DESALCES Sandrine /- ~~PAULET /-~~  
~~Nadine~~ - BOUREILLE Cédric - MAURICE Marie /-

Absents excusés avec pouvoirs : PAULET à JOUMARD-DESALCES Sandrine – RIVAL à GALLON Maurice- CHATAING Patrick à DELORME Daniel - BONNEVAUX Vincent à FOLLEAT – DAURELLE Tony à MAILLET-BERT Pascale

**1 – Approbation compte rendu du 3 juin 2024**

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 3 juin 2024. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 3 juin 2024.

**2 – demande de subventions**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions déposées par deux associations : l'éveil ussonnais et les coccinelles.

Après délibération, le conseil à l'unanimité accepte de verser à l'éveil ussonnais 1 000 € pour organisation de l'Iciotrail 2024 et 750 € aux coccinelles pour acquisition de matériel de gymnastique et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

**3 - Ecole publique Val Chandieu – convention centre médico scolaire**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'école publique de Val Chandieu sera désormais rattachée au centre médico scolaire d'Andrézieux Bouthéon et non plus Firminy. Le coût estimé est de 2.37 € par enfant.

Après délibération et à l'unanimité approuve la convention s'engage à réserver au

budget les crédits nécessaires et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

#### 4 – Marché travaux bâtiments

A - Monsieur le maire rappelle que des consultations ont été lancées pour la construction d'un centre technique municipal à la Mariche. 5 Lots ont été déclarés infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée pour les lots 2-3-5-6 et 13. Daniel DELORME, adjoint chargé de la gestion des bâtiments donne lecture des offres des entreprises.

lot	Centre technique municipal		Proposition commission
	Montant mieux disant HT	ESTIMATION	
1-fondations spéciales	28 800 €	32 200 €	Ménars
2-terrassement	35 441.91 €	30 450 €	EGEBAT
3-Gros œuvre maçonnerie	93 000 €	68 500 €	Lachand
4-charpente métallique	44 575.20 €	73 840 €	Métallerie de l'Arzon
5-bardage couverture	88 963.01 €	78 500 €	Métallerie de l'Arzon
6-serrurerie métallerie	9 963 €	3 250 €	Batim'Alu
7-menuiseries extérieures	7 837.95 €	6 500 €	Batim'Alu
8-menuiseries intérieures	8 270.58 €	8 750 €	Bonheur d'amarante
9-platrerie peinture	14 030 €	17 450 €	Pépier Charrel
10-carrelage faïence	7 069.20 €	6 800 €	Acarre
11-plomberie sanitaire	16 084.50 €	20 000 €	Csp Tabard
12-électricité	29 694 €	50 000 €	Théoleyre électricité
13-portes sectionnelles	19 695 €	18 000 €	Doitrand SAS
Total HT	403 424.35 €	414 290 €	

Après délibération, le conseil décide

- DE VALIDER les lots 2-3-5-6 et 13
- Autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

B - Monsieur le maire rappelle que des consultations ont été lancées pour la construction d'une salle hors sacs au plan d'eau.

- les lots 3-4-7 et 8 avait été déclarés infructueux car supérieurs à l'estimation car supérieurs à l'estimation.
- Une nouvelle consultation a été lancée. Daniel DELORME, adjoint chargé de la gestion des bâtiments donne lecture des offres des entreprises

Bâtiment sport nature			
lot	Montant mieux disant HT	ESTIMATION	Proposition commission
1-terrassement	21 147.53 € €	21 250 €	EGEBAT
2-Gros œuvre maçonnerie	75 895.11 €	70 400 €	Lachand
3 – charpente bois	89 282.57 €	79 150 €	Dufour Bois
4-bardage couverture	51 608.14 €	41 000 €	SLEICO
5-Façades	6 142.40 €	7 380 €	Pétrus CROS
6-menuiseries extérieures	33 377.82 €	34 850 €	PETIT
7-menuiseries intérieures	6 222 €	3 660 €	PETIT
8-platrerie peinture	7 585.90 €	9 950 €	Pépier Charrel
9-carrelage faïence	7 242.47 €	7 750 €	Acarre
10-plomberie sanitaire	12 890.50 €	18 000 €	Csp Tabard
11-électricité	25 175 €	28 000 €	Théoleyre électricité
12-mobilier	Aucune offre	18 000 €	
Total HT	336 569.44 €	321 390 €	

Après délibération, le conseil décide

- Valide les propositions pour les lots 3-4-7 et 8
- Autorise le maire à consulter sur devis pour le lot 12 et à signer tout document afférent à cette affaire

**4 – Classement FFR : France Ruralité Revitalisation - Exonération en faveur des immeubles situés en zone France ruralité revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévues à l'article 1466 G du code général des impôts**

Monsieur le maire expose au conseil les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil d'instaurer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralité revitalisation et France ruralité revitalisation mentionnés aux articles II ET III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévues à l'article 1466G.

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralité revitalisation et France ruralité revitalisation « plus » mentionnés aux articles II ET III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévues à l'article 1466G du code général des impôts ; s'engage à délibérer dans les délais réglementaires et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

#### **4 – Classement FFR : France Ruralité Revitalisation - Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France ruralités revitalisation**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant d'instaurer l'exonération de la cotisation foncière des entreprises applicables aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 31 décembre 2029 dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II ET III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts et charge le maire d'informer les services fiscaux.

#### **5 – Réseau de chaleur – fourniture bois énergie – résultat de la consultation**

Monsieur le maire fait savoir à l'assemblée que la commune doit maintenant se charger de l'approvisionnement de combustibles pour le réseau de chaleur. Une consultation a été lancée. Trois plis ont été remis. Après examen par la commission, il ressort que le candidat ayant fait la meilleure offre est PASSION nature pour un prix de 21.50 € le mètre cube apparent pour un marché estimé à 86 000 € HT par an.

Après délibération, le conseil, à la majorité de ses membres moins une abstention

- Valide les propositions de la commission et décide l'attribution du marché de fourniture bois à PASSION NATURE au prix de 21.50 € HT le mètre cube apparent
- Autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

#### **6 – Cantine – Fourniture de repas en liaison chaude**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de la consultation lancée pour la fourniture de repas à l'école publique du Val Chandieu. Une seule offre a été déposée, en l'occurrence par l'EHPAD au tarif de 7.52 € par repas.

- Après délibération, le conseil, à l'unanimité, valide le marché de fourniture de repas à la cantine par l'EHPAD au tarif de 7.52 € par repas pour une durée de 4 ans et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

#### **7 – Convention occupation ancien Karting**

Monsieur le Maire présente au conseil la convention d'occupation de l'ancienne piste

de karting par l'association Miglo Drift Team en vue d'organiser des entrainement les samedis.

- Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition de l'ancienne piste de karting au profit de l'association Miglo Drift Team et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.
  
- Questions diverses

